

C.C.A.S. de la commune de Longechenal
131 rue de la Soierie
38690 LONGECHENAL

C.C.A.S.
Réunion du C.C.A.S. du 24 février 2022
COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL

Date de la convocation : le 12 février 2022

Affichée le : 12 février 2022

Nombre de membres de la commission C.C.A.S. : 11

L'an deux mille vingt deux, le vingt-quatre février à dix-huit heures, les membres du C.C.A.S. de la commune de Longechenal étaient convoqués en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Charles FERRAND, président.

Présents : M. Charles FERRAND, maire et président du C.C.A.S., Mme Stéphanie RUIZ Vice-Présidente, M. Romaric CHAVANT, Mme Claire LASSEUR, Mme Aurélie NICOD, membres du conseil municipal

M. Colin CHAMPON, Mme Marie-Renée FERRAND, membres nommés par arrêté de monsieur le maire.

Absents excusés : Mme Stéphanie LA GRASSA, Mme Margaux DROOGMANS,

Absents avec procuration Mme Christelle PASSINGE donne procuration à M Colin CHAMPON, Mme Emmanuelle RODILLON donne procuration à Mme Stéphanie RUIZ

Secrétaire de séance : M. Romaric CHAVANT,

Monsieur Charles FERRAND, maire de la commune de Longechenal, président du C.C.A.S ouvre la séance.

Il donne lecture des pouvoirs accordés par Mme Christelle PASSINGE à M Colin CHAMPON et de Mme Emmanuelle RODILLON à Mme Stéphanie RUIZ

Validation du compte rendu de la séance du 02 novembre 2022

Sortie de M Charles FERRAND Président.

1/ Vote de compte administratif 2021

Madame Stéphanie RUIZ Vice-Présidente expose le compte administratif de l'année 2021, Il permet de faire le relevé exhaustif des réalisations de dépenses et de recettes au cours de l'exercice écoulé il présente un déficit de gestion de - 447.37 € en section de fonctionnement et un excédent cumulé à la clôture de l'exercice au 31/12/2021 de + 5 207.52€

Les membres du C.C.A.S., hors de la présence de Monsieur le Président, approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'année 2021.

Retour de M Charles FERRAND Président.

2/ Vote du compte de gestion 2021

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif du C.C.A.S. de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes anis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé a toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S., à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

3/ Budget principal 2022

Les membre du conseil débattent du budget principal pour l'année 2022, il comprend l'ensemble des recettes et des dépenses du CCAS et permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services.

CCAS LONGECHENAL BUDGET PRINCIPAL 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	4 307,52 €
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	3 400,00 €
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT		7 707,52 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
CHAPITRE 02	Excédents antérieurs reportés	5 207,52 €
CHAPITRE 70	Produits des services du domaine et ventes	2 500,00 €
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT		7 707,52 €

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S., à l'unanimité approuve le Budget principal pour l'exercice 2022.

4 / Demande de subvention

Le président présente la demande du Service de Soins Infirmiers A Domicile des Terres Froides qui apporte une aide à la personne dans la vie courante des personnes âgées de plus de soixante ans ou des personnes atteintes de handicap ou de maladie chronique de moins de soixante ans sur le territoire de la commune.

Objectifs: la substitution à l'hospitalisation ou aider au retour à domicile, maintenir l'état de santé et préserver l'autonomie. L'effectif est de deux infirmières coordinatrices, quatorze aides-soignantes et une secrétaire, qui interviennent sur dix-neuf communes, l'agrément Agence Régionale de Santé est accordé pour quarante-sept personnes.

Mme Myriam BRONNER Présidente, adresse un dossier complet et conforme de demande de subvention comprenant la situation administrative et financière de l'association SSIAD des Terres

Froides. La demande porte sur des projets d'animations et de visites à domiciles au profit des bénéficiaires de soins et la gratification du personnel salarié, pour un montant de subvention de 300 à 500 €.

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S., à l'unanimité, accorde à l'association SSIAD des Terres Froides une subvention de 400 €.

5 / Questions diverses

- Présentation du bilan 2021 de l'Association d'Aide Alimentaire Bièvre Isère (3 ABI)

Créée en 2009, 3ABI distribue chaque semaine de l'année des colis d'aide alimentaire dans son local de La-Côte-Saint-André ainsi que dans celui de Saint-Jean-de-Bournay. Les aliments distribués proviennent principalement de la Banque Alimentaire de l'Isère, ainsi que de ramasses des invendus auprès de donateurs comme les magasins, supermarché, des traiteurs, etc.

Pour l'année 2021, les donateurs ont fourni un total de 98 173 Kg de denrée alimentaire.

Ces colis doivent permettre aux familles de bénéficiaires de subvenir, pour partie, à leurs besoins alimentaires pour une période renouvelable de trois mois. L'objectif est qu'elles recouvrent leur autonomie aussi rapidement que possible grâce à l'accompagnement social des partenaires de l'association.

Elle couvre actuellement 49 communes sur les 50 du territoire de Bièvre Isère Communauté et distribue en moyenne 250 colis à 100 familles chaque semaine. Le colis correspondant à l'alimentation d'une personne par semaine. En 2021, il y a eu 11 840 colis distribués par environ 70 bénévoles et l'association en recherche de nouveaux pour assurer la préparation et la distribution des denrées alimentaires ainsi que des chauffeurs pour réaliser l'approvisionnement auprès de la Banque Alimentaire de l'Isère et des magasins locaux.

Une participation solidaire est demandée aux familles : 1,80 € par colis adulte et enfant de plus de 12 ans et 0,90 € par colis enfant de moins de 12 ans.

- Diagnostic Local de Santé Bièvre Isère

Dans le cadre du projet de territoire de Bièvre Isère Communauté, un diagnostic local débute, réalisé par l'observatoire régional de santé AURA. Il s'agit de disposer d'un état des lieux de l'offre de soins et de prévention locale. De repérer les enjeux de santé et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour ce faire des groupes de travail thématiques sont ouverts à l'inscription aux membres des C.C.A.S. qui le souhaitent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45

Centre Communal d'Action Sociale
de LONGECHENAL (Isère)

